



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

agriculture et pêche : structures administratives

Question écrite n° 53040

Texte de la question

Mme Gisèle Biémouret attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur le Conseil supérieur de l'oenotourisme. Installé depuis le 3 mars dernier, ce Conseil supérieur de l'oenotourisme doit répondre à l'objectif de valorisation des produits et du patrimoine vitivinicole inscrit dans le plan quinquennal de modernisation de la filière vinicole française. Ce conseil est constitué de quinze membres. Par conséquent, elle lui demande donc de bien vouloir lui indiquer les éléments qui ont défini sa composition, ainsi que l'organisation, le rôle précis de cette instance et les relations potentielles avec les députés.

Texte de la réponse

Le tourisme et le vin sont des composantes essentielles de l'attractivité touristique de la France. La consommation hexagonale de vin a fortement baissé depuis trente ans avec une tendance actuelle à une certaine stabilisation, selon les dernières enquêtes de consommation de France-Agri-Mer. L'oenotourisme est une réelle chance pour développer la production vitivinicole et l'attrait touristique de nos territoires. Plusieurs initiatives ont été entreprises dans ce domaine. Tout d'abord, un important travail de qualification et de professionnalisation de l'offre touristique vitivinicole a été initié ces dernières années par Atout France. Ces travaux se sont matérialisés par un guide « Réussir l'accueil dans les caves » paru en 2004 et « Le tourisme vitivinicole, panorama de l'offre » paru en 2001. L'objectif de développer l'oenotourisme, dans l'optique de créer des débouchés et de renforcer l'attractivité des territoires, a été mis en lumière à la fois dans le plan de modernisation de la filière vitivinicole française, adopté par le Gouvernement le 29 mai 2008, et dans le cadre du plan stratégique « Tourisme 2020 » présenté lors des assises nationales du tourisme en juin 2008. Afin d'aller plus loin dans la mise en oeuvre de cette priorité, le Conseil supérieur de l'oenotourisme a été installé le 3 mars 2009. Il est présidé par Paul Dubrule, co-président fondateur du groupe Accor, ancien sénateur-maire de Fontainebleau, qui avait rédigé en 2007, à la demande du Gouvernement, un rapport sur « l'oenotourisme ». Ce conseil est une structure légère et réactive qui réunit l'ensemble des organisations professionnelles de la viticulture et du tourisme pour créer une dynamique collective permettant de développer l'oenotourisme en France. Le secrétariat général du conseil supérieur de l'oenotourisme est assuré par l'agence « Pain Vin et Company », sise au 18, rue Duphot à Paris. Le Gouvernement a proposé une feuille de route au conseil, avec des premières priorités à mettre en oeuvre dès 2009 : 1. mise en oeuvre d'un Prix national de l'oenotourisme, afin de récompenser les projets exemplaires déjà en place ; 2. création d'un label « Vin et patrimoine », afin d'identifier les circuits de découverte du vin ouverts au patrimoine et aux autres ressources de l'agrotourisme ; 3. réflexion dans le domaine de la formation, tant initiale que continue ; 4. meilleure information des opérateurs intervenant dans les activités touristiques ; 5. amélioration de la mise en réseau et publicité des opérations existantes. Ces axes de travail pourront naturellement être aménagés et complétés au fur et à mesure que cette instance avancera dans ses travaux.

Données clés

Auteur : [Mme Gisèle Biémouret](#)

Circonscription : Gers (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 53040

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Agriculture et pêche

Ministère attributaire : Alimentation, agriculture et pêche

[Date\(s\) clé\(s\)](#)

Question publiée le : 23 juin 2009, page 6002

Réponse publiée le : 11 août 2009, page 7831